
La Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne sensibilise ses nouveaux membres aux enjeux de l'eau

Mardi 9 mars 2021, sous la présidence de Christophe FAMBON, la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui pilote le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne s'est réunie à la Salle du temps libre de Cherrueux pour sensibiliser ses membres sur la qualité de l'eau et faire le point sur les actions en cours.



Les dernières élections municipales ont eu pour conséquence l'arrivée de nouveaux élus au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol), sa structure juridique porteuse. Face à la complexité de la réglementation et de l'organisation de la politique de l'eau, les élus ont besoin de repères pour connaître leurs responsabilités et s'approprier les grands enjeux de la ressource en eau.

Aussi, en ce début de mandat, il est apparu nécessaire de les accompagner dans leurs nouvelles fonctions sous différentes formes : une journée de formation sur « Le cycle de l'eau et le rôle de l'élu.e » organisée par L'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions Locales de l'Eau de Bretagne (APPCB) ; la remise d'une mallette pédagogique contenant différents guides d'information sur le SAGE et plaquettes de sensibilisation. Courant 2021, des journées de terrain thématiques compléteront cette sensibilisation.

Toute personne sensible à la qualité de l'eau peut se rendre sur le site internet www.sage-dol.fr et y retrouver toutes les publications dans la rubrique « téléchargements »

➤ **Gestion de l'eau et des inondations : donnez votre avis !**

Les membres de la CLE sont informés qu'une consultation publique sur la stratégie du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations se tient actuellement du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021. Qualité de l'eau, préservation des rivières, nappes, plans d'eau, lacs, littoraux, partage de la ressource, aménagement du territoire et risques d'inondation... autant de sujets sur lesquels les habitants et acteurs du bassin Loire-Bretagne sont invités à donner leur avis.

A l'issue de cette consultation, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) définissant les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation seront adoptés et mis en œuvre de 2022 à 2027. Ils s'imposeront alors à toutes les décisions publiques concernant les domaines de l'eau et de l'aménagement du bassin Loire-Bretagne*. Le SAGE des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne devra être compatible avec le Sdage et le PGRI en déclinant localement les orientations et les dispositions énoncées dans ces documents.

Pour participer à cette consultation, rendez-vous sur le site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr pour répondre au questionnaire en ligne.

**Le bassin Loire-Bretagne s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, soit 28% du territoire national métropolitain. 13 millions d'habitants y vivent.*

➤ **Autre sujet présenté par M. Jean-Marc GIRON et M. Guillaume BINOIS du Département d'Ille-et-Vilaine : les projets d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) de Landal et Mireloup pour la protection de la ressource en eau.**

La mise en œuvre d'un AFAFE relève de la compétence du Département depuis 2006.

Outre l'objectif initial de restructurer des parcelles agricoles ou forestières pour améliorer les conditions d'exploitation, cet outil d'aménagement foncier a aussi une vocation environnementale, celle d'améliorer la qualité de l'eau.

Deux projets d'AFAFE sont envisagés sur les bassins versants de Landal (5 communes concernées : Epiniac, Tremeheuc, Cuguen, Broualan et La Boussac) et de Mireloup (5 communes concernées : Mesnil-Roc'h, Meillac, Le Tronchet, Plerguer et Bonnemain).

Un AFAFE permet des échanges parcellaires, des modifications de pratiques dans des secteurs sensibles, un rapprochement des parcelles vers les sièges d'exploitation. Il peut aussi réaliser des travaux connexes améliorant le parcellaire (arasements, voirie, accessibilité des parcelles) et la qualité de l'eau (création de talus, haies, bandes enherbées, zones tampons...).

Le choix s'est porté sur Landal et Mireloup, deux bassins versants situés sur le territoire du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne, car la qualité de l'eau y est dégradée. Malgré un bocage dense, ces bassins versants sont en effet très sensibles aux transferts des pesticides et autres pollutions diffuses vers les milieux aquatiques, notamment en raison des pratiques et à un réseau de cours d'eau et de fossés très étendu.

Le syndicat de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo, partenaire du projet, poursuit l'objectif de réduire les quantités de pesticides retrouvées dans l'eau de ses retenues situées sur ces deux bassins versants en améliorant notamment l'autoépuration de l'eau par une meilleure gestion

hydraulique. Ces projets sont financés par le Département d'Ille-et-Vilaine et Eau du Pays de Saint-Malo. Aucun effort financier ne sera demandé aux communes, aux propriétaires ni aux agriculteurs.

Deux enquêtes publiques portant sur les projets de périmètre, de prescriptions et recommandations environnementales sont ouvertes pour une durée d'un mois :

- Sur le bassin versant de Landal : du 8 mars au 8 avril 2021.
- Sur le bassin versant de Mireloup : du 15 mars au 16 avril 2021.

Les avis et dossiers d'enquête publique sont accessibles sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine : <https://www.ille-et-vilaine.fr/enquete-publique-afafe>



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est élaboré puis suivi par la Commission Locale de l'Eau, laquelle rassemble collectivités, usagers et services de l'Etat autour d'un objectif commun : satisfaire les besoins en eau de tous sans porter atteinte à l'environnement.

Le SAGE est un document règlementaire visant à concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau en répondant de manière concertée aux différents enjeux du territoire. Le périmètre du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne couvre un territoire hydrographique de 451 km² représentant 39 communes et environ 700 km de cours d'eau et canaux.

Contact presse : Karine HAVARD, Chargée de communication et de pédagogie - Tél : 02.57.64.02.55
Plus d'infos sur le SAGE et le SBCDol sur www.sage-dol.fr